

*Date : 04/10/24**Heure : 14h30**Lieu : Salle du Conseil***PRESENTS :**

- **Jean-Yves NOYREY**, Maire
- **Sylvie AMARD**, 3^{ème} Adjointe.
- **Denis DELAGE**, 4^{ème} Adjoint,
- **Nicole BARRAL-COSTE**, Conseillère municipale,
- **Gilbert ORCEL**, Conseiller municipal,
- **Nadia GARDENT**, Conseillère municipale,
- **Pauline ZINI-SMITH**, Conseillère municipale,
- **Yves BRETON**, Conseiller municipal,
- **Gabriel CHAMOUTON**, Conseiller municipal,
- **Thierry BUSO**, Commerçant,
- **Valérie ORCEL**, Présidente de l'AFPA et de l'AFUL HUZKI,
- **Xavier PERRIER-MICHON**, Directeur ESF,
- **Joël CONAN**, Président du conseil syndical de « La Ménandière », représenté par **Marie-France GERMAIN**
- **Antoine CANIVEZ**, Directeur général des services,
- **Jérôme JOLY**, Directeur des services techniques.
- **Claire MAFFEY**, Chargée de mission PLU,
- **Arielle CARIOT**, Assistante direction de l'urbanisme,
- **Corinne LEYDIER**, Assistante direction de l'urbanisme,
- **Nicolas GREMY**, Directeur service urbanisme et aménagement du territoire,

EXCUSES :

- **Nadine HUSTACHE**, 1^{ère} Adjointe au maire,
- **Yves CHIAUDANO**, 2^{ème} Adjoint au maire,
- **Bernard SALSINI**, Conseiller municipal,
- **Yann CARREL**, Directeur des opération SATA Group,

ABSENTS

- **Gaëlle AILLOUD**, Conseillère municipale,
- **Jonas FABRE**, Conseil municipal,
- **Valéry BERNODAT DUMONTIER**, Conseillère municipale,
- **Jean-Louis AMOROS**, retraité,
- **Guy AUVERGNE**, retraité,
- **Laurence GONDOUX**, Conseil syndical des Bergers,
- **Eric MULLER**, APACH,
- **Christian LONCHAMP**, APACH,
- **Bruno TOURNOUD**,
- **Elisabeth MIAILLIER**,
- **Laeticia LECOMTE**,
- **Emmanuel GILLIER**,
- **Antonin SARRET**,

PREAMBULE

Monsieur le Maire débute la réunion par la présentation de Claire MAFFEY, chargée de mission PLU ayant pris poste récemment à la direction de l'urbanisme et qui a participé à la relecture/restructuration du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) qui sera présenté dans un second temps au cours de la commission.

Il est rappelé qu'une première version du projet de PADD a été transmise en annexe à la convocation des membres de la commission PLU et précisé que la première partie de la réunion consistera à récolter les différentes remarques/observations sur ce premier projet.

Une seconde version du projet de PADD - en cours de rédaction afin de décliner des orientations et actions plus concrètes et adaptées au territoire de la commune d'Huez – sera présentée dans un second temps et soumise à la discussion des membres de la commission.

DISCUSSION DU PREMIER PROJET DE PADD

Nicolas GREMY, directeur de l'urbanisme, expose brièvement la structure et les différentes orientations et actions du projet de PADD communiqué aux membres de la commission PLU :

- *Orienter le développement en faveur du confortement d'un lieu de vie attractif pour tous ;*
- *Soutenir et diversifier l'activité économique, comme moteur de la transition amorcée ;*
- *Protéger et valoriser notre identité montagnarde.*

Monsieur le Maire rappelle que si ces orientations sont très générales et loin de la définition concrète des règles d'urbanisme – notamment relatives à la hauteur des constructions – qui intéressent le plus grand nombre, il est nécessaire de réfléchir à la déclinaison de ces actions et orientations puisqu'elles définissent l'avenir du territoire et déterminent la rédaction finale des différents documents du Plan local d'urbanisme.

Marie-France GERMAIN relève que devraient être évaluées les possibilités de développement des équipements de la Commune dans le cadre du développement de la station.

Xavier PERRIER-MICHON relève que :

- ❖ de manière générale, il serait nécessaire de penser comment on vit sur le territoire, comment on s'y déplace, comment prendre soin et valoriser le cadre de vie, d'une part du point de vue des habitants mais également du point de vue des visiteurs/touristes qui sont finalement plus nombreux que la population permanente ;
- ❖ un travail pourrait être réalisé sur la valorisation des chemins de randonnées/trail et sur l'esthétique de la station afin d'améliorer tant le cadre de vie des habitants que l'expérience des visiteurs ;
- ❖ il est nécessaire d'anticiper dès aujourd'hui la fermeture des stations de ski de basse et moyenne altitude et de proposer des hébergements adaptés à ces publics qui se dirigeaient normalement vers ces stations notamment pour apprendre à skier. Des hébergements agréés jeunesse et sports - éducation nationale pourraient répondre à un besoin dans l'avenir et anticiper les reports de touristes vers la station dans les années à venir. Monsieur le Maire relève que le secteur des Bergers se prête particulièrement à ce type de projets compte tenu de sa situation et du potentiel de densification.

Denis DELAGE relève que :

- ❖ s'agissant des chemins de randonnée/trail, plusieurs acteurs interviennent concomitamment puisqu'à côté des chemins aménagés par la commune/CCO/département, la SATA aménage également d'autres cheminements, de sorte que les usagers et visiteurs n'ont pas de vision globale de l'offre, ni une signalétique commune concernant les différents cheminements existants. Il serait souhaitable qu'il existe un organisme unique gérant l'ensemble des chemins et ce pour une meilleure lisibilité de l'offre. Il est proposé que cela apparaisse dans le document d'urbanisme.

- ❖ les risques naturels vont être dans l'avenir de plus en plus importants surtout durant la saison estivale dans les communes de montagne. La question des risques naturels doit donc être prise en considération et traitée dans le cadre du futur PLU. Monsieur le Maire rappelle l'actualité de cette question avec les événements qui ont concernés La Bérarde. Yves Breton rajoute que la situation au Bourg d'Oisans montre également l'importance de la prise en compte du risque inondation.

La première version du projet de PADD n'appelant pas d'observations supplémentaires, il est proposé de présenter et dérouler la version retravaillée par la Direction de l'urbanisme.

DISCUSSION DU SECOND PROJET DE PADD

Claire MAFFEY indique que la seconde version du projet de PADD présentée a été guidée par la volonté de restructurer les différentes orientations/actions afin de rendre le propos moins général et plus proche du territoire. Il est précisé que cette restructuration vise également à répondre aux motifs d'annulation du Tribunal administratif de Grenoble ainsi qu'aux principales critiques adressées.

Nicolas GREMY présente la structure, les principaux axes, orientations et actions de ce nouveau projet de PADD :

AXE 1 – ŒUVRER POUR AMELIORER LES CONDITIONS DE VIE A L'ANNEE DE LA POPULATION HUIZATE

▲ ORIENTATION N° 1 : DEFINIR ET ANIMER UNE POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT PERMANENT

Action n° 1 : Promouvoir et produire une offre en logements adaptée aux besoins des habitants

Action n° 2 : Encourager la vie locale par des équipements collectifs accessibles et variés

● ORIENTATION N° 2 : CONSOLIDER ET DIVERSIFIER L'ECONOMIE TERRITORIALE POUR DEVENIR UNE DESTINATION DURABLE

Action n° 1 : Pérenniser l'attractivité du territoire en s'appuyant sur le succès du tourisme hivernal

Action n° 2 : Encourager la structuration d'un écosystème montagnard

AXE 2 – S'INSCRIRE DANS UNE DEMARCHE DE MENAGEMENT DU TERRITOIRE COMMUNAL

ORIENTATION N° 1 : ASSURER LA MAITRISE DE L'URBANISME POUR UN DEVELOPPEMENT RATIONNALISE

Action n° 1 : Contrôler le développement de l'urbanisation pour préserver l'environnement bâti et paysager de la commune

Action n° 2 : Agir et mobiliser en priorité le parc immobilier existant

Action n° 3 : Mettre en cohérence le développement de la commune avec ses besoins et capacités d'accueil

ORIENTATION N° 2 : PROMOUVOIR UN ESPACE URBAIN PACIFIE PAR DES MOBILITES REFLECHIES

Action n° 1 : Favoriser l'essor des mobilités douces

Action n° 2 : Limiter la place de l'automobile en rationalisant la gestion de l'espace public

AXE 3 – OPERER UN VIRAGE PROGRESSIF VERS UN MODE DE FONCTIONNEMENT COLLECTIF RESPONSABLE

ORIENTATION N° 1 : GARANTIR L'APPROPRIATION DES FONDAMENTAUX DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Action n° 1 : Adapter la gestion de l'eau aux enjeux prégnants de raréfaction et de pollution

Action n° 2 : Dessiner un futur énergétique combinant sobriété des usages et dispositifs de décarbonation

ORIENTATION N° 2 : CONSIDERER D'AVANTAGE LE PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL DE LA COMMUNE

Action n° 1 : Prendre en compte l'armature paysagère et écologique du territoire

Action n° 2 : Composer un cadre de vie porteur de sens pour les habitants actuels et à venir

Cette présentation appelle les observations suivantes :

- ❖ Xavier PERRIER-MICHON insiste sur la nécessité de proposer des logements accessibles pour les habitants que ce soit à l'achat ou à la location à l'année. Il est également évoqué l'idée de limiter le nombre de logements pouvant être mis en location par les multi-proprétaires sur les plateformes type Airbnb/Booking afin de rediriger l'offre vers l'habitat permanent. Ce sujet fait débat concernant les effets néfastes/pervers d'une telle mesure. Antoine CANIVEZ, DGS de la commune, rappelle qu'il n'existe pas de solution toute faite et que l'offre de logements permanents ne résultera que de l'adjonction d'une pluralité de mesures qui restent à définir.

- ❖ Yves BRETON relève que le propos relatif aux équipements publics devrait être rattaché ou du moins faire le lien avec le modèle économique lié au tourisme dans la mesure où l'importance des équipements publics de la commune n'est justifiée que par la fréquentation touristique et l'activité économique développée durant la saison hivernale ;
- ❖ Monsieur le Maire rappelle le projet de déplacement de la piscine et de la patinoire à l'arrière du Palais des sports (AgorAlpe), ces deux équipements étant accompagnés d'un échangeur de chaleur afin de permettre les économies d'énergie nécessaires au fonctionnement de la patinoire ;
- ❖ Monsieur le Maire rappelle l'enjeu qui existe concernant la définition des emprises du domaine skiable afin de trouver l'équilibre entre une définition précise de ces emprises et une souplesse nécessaire à la mise en œuvre des projets de la SATA ;
- ❖ Monsieur le Maire relève également la problématique de la maîtrise du foncier en bas des pistes pour l'aménagement des équipements publics liés à la diversification des activités. Un tramage identique à celui établi pour le domaine skiable serait souhaitable ;
- ❖ Denis DELAGE insiste sur la nécessité de décorrélérer l'activité économique développée sur le territoire du tout-ski mais également du tout-tourisme. Afin d'intégrer cette remarque il est proposé de réfléchir à un équilibre entre le confortement de la destination touristique que constitue le territoire et - dans une réflexion à plus long terme - l'approfondissement des pistes de diversification de l'économie. Ce second temps nécessite de raisonner à une échelle intercommunale et d'intégrer les enjeux liés à la mobilité ;
- ❖ Denis DELAGE estime que le terme « ménagement » mériterait d'être modifié et retravaillé afin de mieux traduire l'idée développée dans l'axe 2 ;
- ❖ Monsieur le Maire relève que, s'agissant de l'action relative à la mobilisation du parc immobilier existant, une actualisation est nécessaire depuis le changement de comportement des propriétaires – notamment à la suite du festival Tomorrowland – qui sont plus enclins à mettre leur logement en location touristique. Il relève que les mesures mises en place il y a plusieurs années pourraient être réétudiées au regard de ce changement de contexte ;
- ❖ Xavier PERRIER-MICHON évoque la question de l'interdiction du changement de destination des hébergements touristiques existant, nécessaire au maintien de la capacité d'accueil de la station. Cette interdiction est aujourd'hui prévue dans le projet de SCOT de l'Oisans mais n'interdit pas le changement de destination d'un hôtel en résidence de tourisme. Il est donc évoqué la possibilité d'étudier l'instauration d'une surface au-delà de laquelle l'interdiction de changement de destination d'un hôtel est absolue. La volonté est de traiter différemment les hôtels de famille et les établissements plus importants. Cette réflexion sera menée lors de la traduction réglementaire du PADD ;
- ❖ Monsieur le Maire évoque la politique des 2 Alpes en matière de stationnement payant et rappelle qu'il est bien prévu de revoir la politique de la Commune en la matière une fois que les parkings communaux proposeront un nombre de places cohérent avec le besoin actuel ;
- ❖ Denis DELAGE relève qu'une modification de la terminologie utilisée est nécessaire pour évoquer les mobilités douces mais également les mobilités collectives. Il indique également qu'il serait nécessaire de développer ces mobilités jusqu'aux gares des TCSP et d'améliorer la signalétique ;
- ❖ Yves BRETON relève qu'il serait nécessaire de prendre en compte les actions passées et de réinscrire le projet de PADD dans la continuité de ce qui a déjà été effectué. La lecture du projet donne l'impression de partir d'une page blanche alors que des actions ont déjà été initiées dans plusieurs domaines. Denis DELAGE insiste néanmoins sur l'injonction des services de l'Etat notamment qui incite à approfondir les actions déjà engagées compte tenu des enjeux liés au changement climatique ;

- ❖ Monsieur le Maire rappelle, concernant la production d'ENR, que les projets communaux comme le projet de microcentrale récemment soumis à enquête publique doivent contribuer à une production d'énergie verte et s'inscrire dans une politique énergétique définie à l'échelle nationale. Cette inscription des projets communaux dans une politique plus globale devra être traduite par le PADD.
- ❖ Denis DELAGE fait référence à la notion de « fonctionnement collectif » qui fait écho à la notion de gouvernance collective à développer (commune, office de tourisme, SATA, AFP, etc.) et à la participation du public ;
- ❖ Xavier PERRIER-MICHON fait référence, au-delà du patrimoine bâti et paysager, au patrimoine immatériel et prend pour exemple les actions effectuées auprès des enfants et des visiteurs pour mettre en valeur l'histoire du territoire et la culture de la montagne (exemple d'actions développées par les ESF). Il est insisté sur l'identité du territoire, une identité qui peut se traduire par des chemins piétons/randonnées à développer et à mettre en valeur par une signalétique adaptée.

Le second projet de PADD présenté n'appelant pas d'observation complémentaire il est proposé aux membres de la commission que la direction de l'urbanisme poursuive le travail entamé, intègre l'ensemble des observations formulées (dont celles de monsieur CONAN transmises par écrit) et produise une nouvelle version aboutie du PADD.

Cette nouvelle version sera communiquée aux membres de la commission en amont de la prochaine réunion - fixée le 25 octobre 2024 - afin de recueillir les nouvelles observations qu'elle suscite, en vue d'organiser un débat sur le PADD lors du conseil municipal du 11 novembre 2024.

Huez le 7 octobre 2024

Le Maire,



Jean-Yves NOYREY

Date : 04/10/2024

Heure : 14h30

Lieu : Salle du conseil

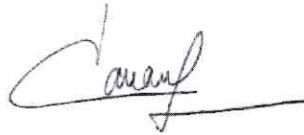
NOM et PRENOM	FONCTION	SIGNATURE
GERMAIN Marie France	Représentante de m ²	
CONAN Joel	Membre de la Commission	
AMARO Sylvie	Asiste Maire	
Denis DECAE	adjt	
GARDENT GUILLOT	CM	
CHANDON N	CM	
JY Nery	Maire	
GILBERT ORCEL	CM	
ORCEL Valérie	AFP ⊕ AFUL HUZKI	
PERKIER MICNON Xavier	EST	
BENO TULLY	Conseiller	
JOLY Jérôme	DST	
CANIVET Alexis	DAS	
BRETON YVES	ELU	
COSTE Nicole	ELUE	
SMITH Pauline	EU	
AC	unba	
CL	"	

POUVOIR

Je soussigné Joël CONAN, membre de la Commission PLU de la Commune de Huez, donne pouvoir, pour me représenter lors de la réunion de ladite Commission le Vendredi 4 octobre 2024, à madame Marie-France GERMAIN, par ailleurs, présidente du Conseil syndical de l'immeuble La Ménandière.

Pour faire et valoir ce que de droit.

Fait le 30 septembre 2024.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Joël Conan', with a horizontal line extending to the right.

